

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 16 MAI 2019

### **2019 - 22** MODIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 16 mai, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 mai 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 17

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 17 mai 2019

## **2019-22** MODIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-19,

Vu la délibération n°2018-04 du 8 mars 2018 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant sur le retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire,

Vu la délibération n°231/2018 du 17 juillet 2018, prise par le conseil municipal de la commune de Vallons de l'Erdre concernant l'adhésion au SYDELA de l'ancienne commune de Freigné,

La création de deux communes nouvelles nécessite de procéder à une modification du périmètre d'intervention du SYDELA.

En effet, la commune nouvelle Vallons de l'Erdre est née de la fusion des anciennes communes de Bonnœuvre, Maumusson, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes, Vritz et de Freigné.

L'ancienne commune de Freigné appartenait initialement au territoire de la Maine et Loire et adhérait au Syndicat d'énergie du Sieml. Suite à cette fusion, la commune nouvelle Vallons de l'Erdre a délibéré pour une adhésion complète de son territoire au SYDELA.

De même, la création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire située en Maine et Loire implique la sortie de l'ancienne commune de Fresne sur Loire du territoire de la Loire-Atlantique pour adhérer au syndicat Sieml.

Il convient donc d'acter par la présente délibération la modification du périmètre d'intervention du SYDELA.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver le retrait de la commune de Fresne sur Loire ;
- D'approuver l'adhésion de la commune nouvelle Vallons de l'Erdre pour l'intégralité de son territoire, comprenant l'ancienne commune de Freigné.

Le Président,

BERNARD GLOUET

